

Sécurité, droit et ordre



Traiter les criminels avec fermeté

La Suisse faisait autrefois partie des pays les plus sûrs du monde. Une politique irresponsable, une application incohérente des lois existantes ainsi que l'ouverture des frontières à la suite de l'adhésion de la Suisse à l'espace « Schengen » ont conduit notre pays à être lui aussi marqué par toujours plus de violence, surtout de la part d'étrangers non intégrés. La sécurité doit enfin être rétablie en Suisse ; nous ne devons pas être un eldorado pour les criminels. Une tolérance zéro, notamment concernant les délits violents, avec des peines tangibles et une exécution conséquente de ces dernières, doit être strictement appliquée.



Deborah Isliker

Conseillère clientèle privée
dans une banque régionale

“ La violence importée fait qu'en tant que femme, je me sens de moins en moins en sécurité dans nos rues. Il est grand temps de rétablir la loi et l'ordre et d'expulser systématiquement les criminels étrangers. ”

Eldorado de la violence qualifiée

Jusqu'à la pandémie Covid-19, 100 cambriolages par jours ont été commis en moyenne et le total de tous les crimes violents pour 1'000 habitants est passé à 5,3 ‰. Ce qui est maintenant frappant et particulier, c'est l'effet-confinement : pendant l'année du Covid en 2020, les délits violents graves, dont les viols, ont augmenté de manière significative. En 2021, les viols ont encore augmenté (+44) pour atteindre un total de 757 ! C'est le chiffre le plus élevé de ces 10 dernières années ! L'UDC estime qu'il est urgent d'agir : outre des peines dissuasives (peine de

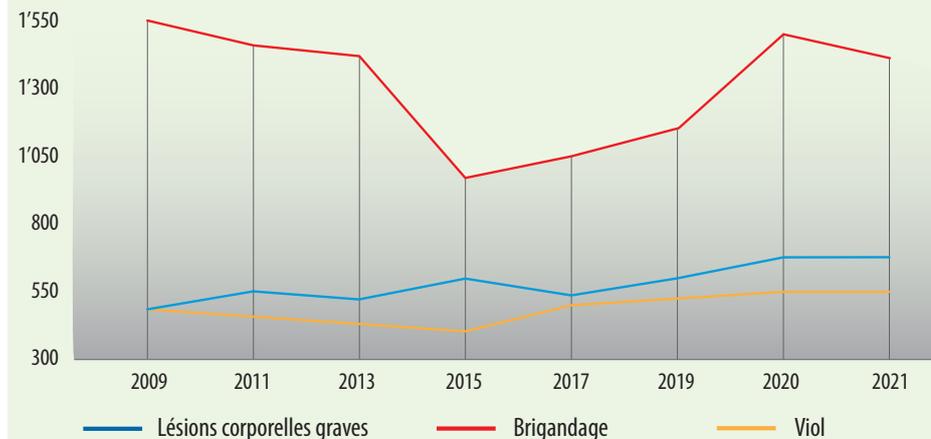
prison ferme pour les violeurs condamnés), il faut absolument renforcer la police en faveur d'une poursuite pénale efficace avec des moyens suffisants. L'UDC exige la protection des victimes en lieu et place de celle des coupables !

Mettre fin à la cybercriminalité

Les délits en ligne, en plein essor pendant la pandémie de Covid-19, se classent en 3 catégories : « cybercriminalité économique », « cyberdélits sexuels » et « cyberintimidation et comportement déloyal ». La cyberfraude, un sous-domaine de

la cybercriminalité économique, est la plus représentée. Pour la seule année 2021, la police a enregistré 30'351 infractions ayant une composante numérique ; c'est 24 % de plus qu'en 2020 et cela correspond à une moyenne de 83 infractions numériques par jour. Il existe désormais des infractions qui sont principalement commises « numériquement », comme la détérioration de données, la pornographie, le blanchiment d'argent ou l'escroquerie. En 2021, rien que dans le domaine numérique, le chan-

Evolution des infractions 2009-2021



Source : OFS – STAT-TAB, Présentation propre

tage a augmenté de 83 % et l'escroquerie de 27 % et ce en une année ! Pour l'UDC, la menace en forte croissance qui pèse sur notre population en termes de cybercriminalité doit être combattue sans relâche. Il est grand temps de garantir la sécurité juridique dans l'espace numérique par des mesures appropriées, afin de pouvoir suivre à l'avenir la rapide mutation structurelle de la criminalité.

En finir avec la complaisance de la justice

On ne pourra jamais empêcher complètement la délinquance, mais la politique et la justice portent la coresponsabilité en cas de récidive. Dans le cadre de l'exécution des peines en milieu ouvert et de la pratique laxiste des congés, il y a toujours des erreurs d'appréciation fatales et personne ne veut porter le chapeau. Même après la sortie de prison, il y a des récidives (19,6 % en 2018). Les meurtriers, les violeurs et les pédophiles qui risquent de récidiver doivent être internés : la protection de la société doit être prioritaire par rapport à une éventuelle guérison de ces derniers. De toute façon, le mot est déjà passé auprès des criminels suisses et étrangers : Il y a beaucoup à gagner en Suisse. Si l'on se fait prendre une fois, on obtient, grâce à notre jurisprudence clémente, une peine minime, de multiples possibilités de recours et des prisons relativement luxueuses : des terrains de football et de tennis, des salles de fitness et des piscines couvertes font souvent partie de l'équipement standard. En outre, la fabrication de bougies, la fonte d'argent, la musique thérapeutique, la télévision et, plusieurs fois par jour, un riche choix de menus (y compris avec options

halal et végétariennes) y sont également proposés. Devons-nous nous étonner si l'exécution des peines actuelle coûte aux contribuables près d'un milliard de francs par an grâce à une justice inclusive et complaisante ?

La Suisse est devenue « La Mecque » des criminels étrangers

Clans, gangs, criminels et terroristes : même en cas de délits graves, on ne parvient toujours pas à expulser systématiquement les délinquants issus de l'immigration. La Cour européenne des droits de l'homme a déjà décidé que la Suisse ne pouvait pas expulser un violeur condamné. Un jugement similaire a été rendu pour un voyou originaire d'Allemagne. Pour l'UDC, ces jugements et d'autres similaires sont absolument inacceptables. Combien de temps encore devons-nous subir de telles absurdités ? L'UDC exige que l'expulsion des criminels étrangers soit appliquée de manière conséquente, comme le peuple l'a décidé avec l'initiative sur le renvoi. Notre droit constitutionnel doit à nouveau s'appliquer en Suisse ! La surreprésentation des criminels étrangers combinée à la complaisance de la justice est une des conséquences de l'immigration de masse et de la politique d'asile erronée. 70 % des détenus dans les prisons sont des étrangers, 49 % des personnes en détention préventive sont des « sans-papiers ». La clause de rigueur a été invoquée dans 42 % des cas, ce qui signifie que les criminels ne sont pas expulsés malgré le mandat constitutionnel. Il s'agit là d'une protection intenable des délinquants au lieu de celle des victimes – cela bien

que les autres partis avaient promis une application « stricte » de l'initiative pour le renvoi.

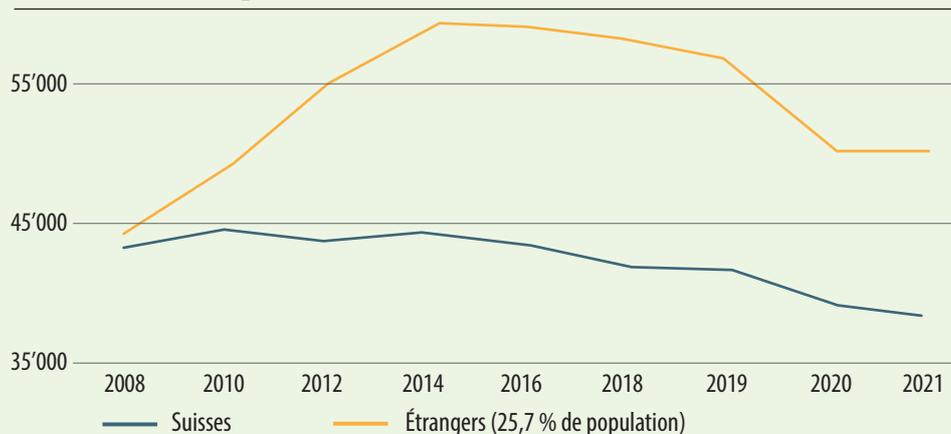
Plus jeunes, plus violents et toujours moins de scrupules

L'UDC demande d'urgence un durcissement du droit pénal des mineurs. En effet, la criminalité et la brutalité des jeunes évoluent malheureusement aussi de façon inquiétante. En 2021, 8'578 jugements de mineurs ont été prononcés pour

des infractions au Code pénal, soit 6,4 % de plus que l'année précédente. Ce chiffre a fortement augmenté depuis 2018 (+27,5 % entre 2018 et 2021). Si l'on considère uniquement les infractions violentes, on constate une tendance similaire : entre 2018 et 2021, elles ont augmenté de 37,2 %. Les actes punissables contre l'intégrité sexuelle ont doublé en l'espace de 3 ans (2018 : 419 infractions ; 2021 : 837). La grande majorité des jeunes auteurs sont des étrangers ou des jeunes issus de l'immigration. La jurisprudence laxiste, influencée par les

juges de gauche rose-verte, ne résout là encore aucun problème. L'amende et la privation de liberté ne peuvent être prononcées qu'à partir de l'âge de 15 ans. Pour l'UDC, les tribunaux des mineurs doivent utiliser le cadre pénal et appliquer le droit pénal des adultes pour les délits particulièrement graves dès l'âge de 16 ans révolus. Les jeunes délinquants doivent en premier lieu sentir directement les conséquences de leurs actes criminels.

Condamnations et personnes condamnées pour un délit ou un crime



Source : OFS - Statistique des condamnations pénales (SUS), 2022

Points de vue

L'UDC ...

- s'engage pour l'État de droit et la sécurité juridique de toutes les citoyennes et tous les citoyens ;
- exige que les intérêts des victimes soient systématiquement privilégiés face à ceux des auteurs d'infractions ;
- s'engage pour que les enfants, les femmes et les hommes puissent se sentir en sécurité dans l'espace public ;
- exige que le droit et l'ordre soient particulièrement appliqués de manière conséquente aux personnes non-intégrables ;
- s'engage conséquemment pour des mesures contre la violence domestique et exige en particulier des mesures contre la violence domestique exercée par des personnes non-intégrées et par des personnes issues d'autres cultures ;
- exige une tolérance zéro et des peines plus sévères en cas de violence et de menaces contre les autorités et les fonctionnaires. En outre, la vulgarité et d'autres entraves aux forces de sécurité et de secours doivent également pouvoir être punis ;
- exige que, pour la sécurité de la population, des mesures rapides et conséquentes soient prises contre les auteurs de violences ;
- exige l'augmentation de la peine minimale pour les délits contre la vie et l'intégrité corporelle et que les juges utilisent également la marge de manœuvre pour des peines plus longues prévues par le Code pénal ;
- exige des peines de prison ferme pour les violeurs condamnés ;
- exige un casier judiciaire dans lequel les délits graves ne sont pas effacés, afin d'éviter les récidives ;
- soutient un durcissement des jugements et une action rapide des tribunaux, notamment en ce qui concerne le droit pénal des mineurs ;

- exige un changement de mentalité dans l'exécution des peines : moins de thérapie, plus de travail et une participation aux frais occasionnés ;
- exige que les statistiques criminelles de la Confédération fassent apparaître les nationalités ainsi que le contexte migratoire ;
- exige que l'accord de « Schengen » soit appliqué de manière conséquente par les États ayant des frontières extérieures « Schengen » ;
- exige que la Suisse fasse usage, dans le cadre de l'accord « Schengen », de son droit de réintroduire des contrôles aux frontières afin d'empêcher l'entrée d'immigrants illégaux et de touristes criminels ;
- exige que « l'accord de Dublin » soit appliqué de manière cohérente par tous les pays signataires ;
- exige l'application systématique de la loi sur le renseignement dans la lutte contre le terrorisme et la cybercriminalité.

+ Avantages

Cela m'apporte :

- ✓ en tant que citoyen, la sécurité contre les cambriolages et les vols ;
- ✓ en tant que jeune, moins de drague indésirable et de vulgarité en sortie ;
- ✓ en tant que femme, un sentiment d'absence de peur lorsque moi, mes filles, ma famille ou mes connaissances nous déplaçons dans l'espace public ;
- ✓ en tant que victime de violence et de violence domestique, la certitude que les auteurs seront sévèrement punis ;
- ✓ des bases juridiques efficaces pour pouvoir réellement intervenir en cas de crime.